

1^{ER} RÉGIMENT DE TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

TROISIÈME PARTIE

4 AOUT 1914 AU 31 DÉCEMBRE 1921

A la suite de la Mobilisation Générale, décrétée le 2 Août 1914, le 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais mobilise le **1er Régiment de Marche de Tirailleurs Sénégalais** composé : d'un État-major, d'une Section Hors-Rang, de trois Bataillons placés sous les ordres du Colonel LAVENIR.

Le 1er Bataillon quitte SAINT-LOUIS le 4 Août, l'État-major, les 2ème et 3ème Bataillons sont enlevés le 11 Août.

Le 16 Septembre, le Lieutenant-colonel FAUCON prend le commandement du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

Le 11 Novembre, la composition du Régiment et l'emplacement de ses unités sont les suivants : État-major et Section Hors-Rang à SAINT-LOUIS, 1ère Compagnie à PORT-ETIENNE, 2ème, 3ème et 4ème à SAINT-LOUIS, 5ème à M'BOUT, 6ème, 7ème, 8ème et 9ème à SAINT-LOUIS, 10ème à DAGANA, 11ème et 12ème à PODOR, 13ème à ATAR, 14ème à CHINGUETLI, 15ème à BOUTILIMIT, 16ème à TIDJKDJA.

En outre, deux Brigades Indigènes, la Brigade de MAURITANIE à ALEG et la Brigade de CASAMANCE à BIGNONA sont rattachées au Régiment.

Le 1er Janvier 1915, les Brigades Indigènes sont supprimées ; la Brigade de CASAMANCE est détachée du Corps et devient la 17ème Compagnie du 4ème Régiment de Tirailleurs Sénégalais, la Brigade de MAURITANIE devient la 17ème Compagnie du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

A partir du 22 Février 1915, le Régiment dirige sur les différents théâtres d'opérations extérieurs les détachements suivants : 22 Février onze cents militaires indigènes sur le MAROC ; 23 Mars, une Compagnie de Marche sur le CAMEROUN ; 1er Avril, quatre cent soixante-neuf militaires sur le MAROC ; 11 Avril, un détachement de cent militaires indigènes sur la FRANCE ; 7 Mai, un détachement de cinq cents militaires indigènes sur la FRANCE ; 14 Mai, une Compagnie de Marche sur le CAMEROUN ; 22 Mai, un détachement de sept cents militaires indigènes sur la FRANCE ; 14 Juin, un détachement de trois cents militaires indigènes sur la FRANCE ; 20 Juillet, un détachement de sept cent cinquante et un militaires indigènes sur la FRANCE ; 6 Septembre, une Compagnie de Marche sur le CAMEROUN.

Le 6 Septembre, le Colonel de Réserve COMTE prend le commandement du Régiment en remplacement du Lieutenant-colonel FAUCON appelé à prendre le commandement du Régiment de Marche du CAMEROUN.

Le 30 Novembre, un détachement de deux cent cinquante-huit militaires indigènes est dirigé sur le CAMEROUN.

COLONNE DE DÉDOUGOU : Le 7 Février 1916, le Général, Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de l'A, O. F. décide l'envoi de la 3ème Compagnie de Marche du Régiment et la Section de Mitrailleuses dans le HAUT-SÉNÉGAL NIGER pour mettre à la raison quelques rebelles de la région de PÉDOUGOU.

La Compagnie et la Section de Mitrailleuses, placées sous les ordres du Lieutenant STÉFANI, quittent SAINT-LOUIS le 13 Février à neuf heures, elles arrivent à SAN le

27 Mars, où se trouvent une Compagnie du 2ème Sénégalais et une Compagnie du Bataillon de TOMBOUCTOU.

Les trois Compagnies sont placées sous le commandement du Capitaine CARPENTIER.

Le 30 Mars, deux Sections de la 3ème Compagnie de Marche du Régiment et la Section de Mitrailleuses jointes aux deux autres Compagnies vont détruire le village de SOMS à douze kilomètres de SAN.

Le 4 Avril, à quinze heures, deux escouades de la 4ème Section prennent d'assaut le village de KIÉMÉ. Un Tirailleur est blessé de six coups de poignard et chassant les rebelles.

Un Sous-officier européen et vingt-cinq Tirailleurs vont à BARABI où doit être installé un poste télégraphique.

Le 8 Avril, à treize heures trente, la colonne, laissant le convoi sous la protection d'une Section, fournie par chacune des trois Compagnies, se porte à l'assaut du village de BORI occupés par les rebelles, à dix-sept heures, le village est pris. Un blessé. La colonne arrive à DÉDOUGOU le 9 Avril, à neuf heures trente, elle se joint aux quatre Compagnies qui s'y trouvent et constituent la colonne de DÉDOUGOU, sous les ordres du Colonel MOLLARD.

Le 16 Avril, la Compagnie reçoit l'ordre d'aller détruire le village de OULA à sept kilomètres N. N. F. de TIGA, elle est renforcée par une pièce de quatre-vingt, approvisionnée à neuf coups.

Le détachement, arrivé à six homes devant BILA, cinq ou six guerriers armés de fusils ou de flèches se retirent, aux deux coups de canon qui sont tirés sur le village.

Le détachement pénètre dans le village qui a été évacué.

Le 18 Avril, la Compagnie est chargée de la destruction d'une soukala qui se trouve à cinq cents mètres Sud-ouest de TÉHÉRIBA.

Le 20 Avril, TÉHÉRIBA est détruit.

La colonne arrive le 22 Avril à cinq heures trente, devant le village de DÀ qui est occupé par les rebelles. La compagnie reste à la garde de l'ambulance, pendant que le reste de la colonne attaque le village à sept heures. A treize heures, sur l'ordre du Colonel Commandant la colonne, une Section de la Compagnie est envoyée pour prendre d'assaut un angle du village que les Compagnies engagées, ne peuvent franchir. Cet angle est constitué par une place ronde, battue par le feu et les flèches de l'ennemi qui est retranché derrière des créneaux. L'Artillerie ouvre des brèches, et l'assaut est donné. La 5ème escouade est arrêtée par le feu de l'ennemi. À treize heures trente, le Lieutenant, Commandant la Compagnie, rend compte au Colonel qu'il ne peut pénétrer dans le village. L'Artillerie envoie de nouveaux obus sur les points qui paraissent le mieux défendus. A quinze heures, une nouvelle escouade, envoyée à l'assaut, est de nouveau arrêtée devant les brèches. A quinze heures trente, le feu de l'ennemi est presque arrêté, quelques tirailleurs réussissent à prendre pied dans le village et progressent de case en case. A seize heures, la colonne repousse victorieusement une contre attaque. Quand la nuit tombe, le village n'étant pas évacué entièrement, la colonne forme le carré à trois cents mètres du village. Les pertes de la journée sont de deux tués et six blessés.

Le 23 Avril, des patrouilles envoyées en reconnaissances rendent compte que le village de DÀ n'est occupé que par quelques rebelles.

Le 1er Mai, à quatre heures, la Compagnie part pour détruire le village de COCONIL à sept kilomètres à l'Ouest de DATOUA

Le 10 Mai, la Compagnie est désignée pour occuper le village de TOUMOU, avec mission d'empêcher les rebelles de reconstruire leur village. Elle y formera un poste.

Le 30 Mai, la 3ème Section de la Compagnie, sous les ordres de l'Adjudant LESSARD, va occuper le village de SÉRENA ; trente indigènes sous les ordres d'un Sergent européen, se rendent au village de YAO pour faire la liaison avec la Compagnie LIGIER, installée à BOUDOUCUY.

Le 12 Juin, un Sergent européen et trente-quatre Tirailleurs reçoivent l'ordre de fouiller, les bois de KAMÉLINKO et SIENKO pour arrêter les membres de la famille du chef de la révolte YOUSSEU.

Le 27 Juillet, la Compagnie, à l'exception du détachement qui occupe le poste de BARANI, quitte SÉRENA et TOUMOU pour aller opérer dans la région de BOBOS NIÉNÉGUÉS.

Le 24 Juillet, la Compagnie s'installe à NOUNDÉ.

Le 29 Septembre, le Lieutenant TOGNET prend le commandement de la Compagnie.

Le 29 Septembre, à cinq heures trente la Compagnie part pour le DAHOMEY.

Entre temps, par ordre du Général Commandant supérieur des Troupes du Groupe de l'A. O. F. en date du 12 Mars 1916 une deuxième Compagnie de Marche (la 4ème Compagnie de Marche du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais), sous les ordres du Lieutenant GUILLERMAIN est dirigée sur le HAUT-SÉNÉGAL-NIGER pour participer à la colonne de DÉDOUGOU sous les ordres du Colonel MOLLARD. Cette Compagnie quitte SAINT-LOUIS le 15 Mars à six heures, elle arrive à SAN le 22 Avril, de là, elle escorte un convoi de munitions, de vivres et de médicaments jusqu'à DÉDOUGOU, où elle arrive le 17 Juin. Suivant les ordres du Colonel MOLLARD, elle continue sa marche le 19 Juin sur BAROMI.

Le 20 Juin, elle arrive à neuf heures à YAUKASSO où un courrier remet au Commandant de Compagnie l'ordre du Colonel MOLLARD prescrivant d'attendre la colonne qui arrivera le lendemain. Cette Compagnie, continuant sa marche avec la colonne, arrive à SAN le 4 Juillet, où elle restera pour assurer le ravitaillement de la colonne.

1917. - L'année 1917 n'est marquée par aucun événement saillant.

Le 2 Octobre, le Colonel COMTE quitte le commandement du Régiment.

Le 3 Octobre, le Lieutenant-colonel de réserve GADEN, prend le commandement, par intérim, du 1er Sénégalais et assure l'expédition des affaires.

Le 10 Décembre le Lieutenant-colonel LAFITTE prend le commandement du Régiment.

1918. - L'année 1918 est marquée par quelques petits incidents.

Dans le canton des Bayottes, en CASAMANCE, les Bayottes n'ayant pas payé l'arrière de l'impôt, une forte reconnaissance de la 7ème Compagnie sous les ordres du Capitaine VAUTHIER part de KARAOBEULLE 8 Février, à une heure trente, avec mission de réduire à merci les villages de NIIASSA et de KAHILON et obtenir le paiement de l'impôt.

Après quelques escarmouches, où des coups sont échangés de part et d'autre pendant les journées des 8, 9, 10 et 11 Février, les Chefs Bayottes acceptent le désarmement et le paiement de l'impôt au cours d'une entrevue avec le Commandant de détachement, le 15 Février. Les pertes dans cette affaire sont insignifiantes : cinq blessés légers. Les Bayottes ont eu plusieurs des leurs tués.

Du 15 Mai au 24 Juin, les garnisons de DIEMBÉRING et de KAMOBÉUL doivent

intervenir et s'assurer d'otages pour obtenir que les indigènes du Sud de la CASAMANCE, désignés par le tirage au sort pour être incorporés, se présentent devant la commission de recrutement.

1919 - Le 6 Mars 1919, le Drapeau du Régiment est envoyé en FRANCE pour recevoir la Croix de Guerre avec quatre palmes et la Fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire. Il est confié au Capitaine CASANOVA. L'Adjudant indigène ABDOULAYE SÔ, matricule 2713 et le Sergent DJI DIARRA, matricule 3034, sont proposés à sa garde. L'attribution de ces récompenses fait l'objet de l'Ordre Général N° 46 du Général Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de l'A. O. F., du 10 Juin 1919, reproduit ci-après.

ORDRE GÉNÉRAL N° 46

Le Général de Division BONNIER, Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de l'A. O. F. porte à la connaissance des Corps et Services la décision du Ministre de la Guerre en date du 28 avril 1919, conférant la Croix de Guerre avec quatre palmes et la Fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire au Drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

République Française Ministère de la Guerre
PARIS, le 28 Avril 1919

DÉCISION,

conférant la Croix de Guerre avec quatre palmes et la Fourragère aux couleurs de la Médaille Militaire au drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

(Application des dispositions de la Circulaire Ministérielle, 2156/D du 22 Février 1918).

EXPOSÉ DES MOTIFS

Les Troupes Sénégalaises ont participé d'une façon particulièrement brillante aux opérations de la Grande Guerre. En plus des Sénégalais qui servaient sous nos Drapeaux au 2 Août 1914, il n'a pas été recruté, de 1914 à 1918, moins de cent quatre-vingt mille militaires indigènes dans l'Ouest Africain, sur lesquels environ cent trente-cinq mille ont été transportés dans la Métropole.

Nombreux sont les Bataillons Sénégalais qui ont été l'objet de citations collectives. Certains de ces Bataillons ont été supprimés. Il importe que le souvenir des hauts faits d'armes accomplis par nos Sujets Africains soit perpétué de façon concrète.

De même, que le Drapeau des Chasseurs à Pied, confié à la garde du Bataillon qui a reçu les plus hautes récompenses collectives, porte la Croix de Guerre avec nombre de palmes égal à celui des citations obtenues par le Corps et la Fourragère de la couleur de celle accordée à la Troupe, le Drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais pourrait porter la Croix de Guerre avec quatre palmes et la Fourragère aux couleurs du ruban de la Médaille Militaire, distinctions conférées au 43me Bataillon de Tirailleurs Sénégalais, unité indigène à laquelle ont été attribuées les plus hautes récompenses.

La Légion d'Honneur a été décernée le 14 Juillet 1913 au Drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais pour reconnaître et récompenser les services rendus par les Sénégalais pendant la période d'expansion coloniale succédant à la guerre de 1870-1871.

La Croix de Guerre et la Fourragère viendront reconnaître et récompenser les Troupes Sénégalaises pendant la guerre actuelle. Elles symboliseront le loyalisme et le

courage de nos Sujets Africains,

Après avis favorable du Maréchal de FRANCE, Commandant en Chef les Armées du Nord et du Nord-est (lettre 23171 du 12 Avril, ci-jointe) je propose en conséquence à approbation de Monsieur le Président du Conseil, Ministre de la Guerre, la décision suivante :

DÉCISION,

La Croix de Guerre avec quatre palmes et la Fourragère aux couleurs du ruban de la Médaille Militaire sont conférées au Drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

Le Président du Conseil,
Ministre de la Guerre
Signé: CLÉMENCEAU

Par câblogramme 1352 du 27 Mars 1919, le Ministre des Colonies a fait connaître que la Fourragère aux couleurs du ruban de la Médaille Militaire avait été attribuée au drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais ; à l'exclusion du personnel de ce Régiment.

DAKAR, le 10 Juin 1919

Le Général de Division BONNIER Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de
l'A. O. E.,
Signé : BONNIER

Le 1er Octobre, les 11ème, 12ème, 13ème, 14ème, 15ème, 16ème et 17ème Compagnies sont dissoutes.

Tout le personnel de ces unités constitue respectivement les sept Compagnies du Bataillon de Tirailleurs Sénégalais N° 1 créé à compter de la même date (Ordre Général N° 57 du Général de Division Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de l'A. O. F. en date du 11 Septembre 1919).

Le 23 Décembre le Colonel MAROIX prend le commandement du Régiment en remplacement du Lieutenant-colonel LADITE rapatrié.

1920 - Du 18 Janvier au 16 Mai, le Régiment reçoit cinq mille deux cent soixante-sept recrues provenant des différentes colonies du Groupe.

Le 16 Mars, deux détachements, l'un de mille cinq cent vingt six Tirailleurs, l'autre de cinq cent cinquante-huit, sont dirigés respectivement sur le 19ème et 18ème Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

Jusqu'au mois de Juillet l'instruction des recrues se poursuit dans des conditions parfois difficiles par suite de la pénurie des Cadres européens.

Néanmoins, le Régiment peut diriger sur les Théâtres d'Opérations Extérieurs deux mille deux cent quatre-vingt-douze Tirailleurs habillés et instruits, du 28 Juillet au 20 Décembre.

Entre temps, le 1er Octobre, les 9ème et 10ème Compagnies sont supprimées, les Cadres et les hommes de Troupe de ces deux Compagnies passent aux 7ème et 8ème Compagnies.

1921 - En 1921, du 17 Mars au 5 Juin, le Régiment reçoit treize cent douze recrues provenant en majeure partie de la HAUTE-VOLTA.

L'instruction est poussée activement, car des deux cents cinquante-huit recrues arrivées à SAINT-LOUIS, le 17 Mars, deux cents vingt-trois seront dirigées sur le MAROC le 2 Mai, soit quarante-cinq jours après leur arrivée au Corps ; leur dressage n'est pas parfait, toutefois ces jeunes Tirailleurs ont effectué des marches de plus de vingt kilomètres chacune en tenue de campagne complète, ils savent faire le coup de feu, ce qui est l'essentiel pour les Tirailleurs qui vont guerroyer au MAROC, et la plupart d'entre eux ont lancé des grenades inertes avec bouchons allumeurs d'exercices.

Le Régiment dirige ainsi sur les Théâtre d'Opérations Extérieurs du 2 Mai au 10 Juillet 1921 : douze cent soixante-dix recrues instruites, deux cent vingt anciens Tirailleurs, trente-cinq Caporaux indigènes, trente-deux Sargent indigènes et trois Adjudants indigènes.

Le 16 Mai, la 7ème Compagnie stationnée à DAGANA est rendue squelette et rejoint SAINT-LOUIS.

Le 25 Septembre, le Colonel VAUTRAVERS prend le commandement du Régiment en remplacement du Colonel MAROIX rapatrié. Le 1er Octobre, le Bataillon N° 8 de Tirailleurs Sénégalais stationné à SAINT-LOUIS, est dissous, en exécution de l'Ordre Général N° 15 du Général de Division Commandant Supérieur des Troupes du Groupe de l'A. O. F., en date du 13 Septembre 1911, deux Compagnies de ce Bataillon passent au 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

Par suite le Colonel Commandant le Régiment décide que l'organisation du Régiment sera la suivante, à la date du 1er Octobre.

S. H. R. (ROGNAT Nord) ; 1er, 2ème, 4ème Compagnies (1er Bataillon stationné au Camp N'DAR TOUTE) ; 3ème, 5ème, 7ème Compagnies (2ème Bataillon stationné au Camp Nord, préalablement occupé par le Bataillon N° 8 de T. S. dissous) : Portion Centrale. 6ème Compagnie, (stationnée en CASAMANCE répartie en quatre détachements) ; KAMOBÉUL, DIEMBÉRING, DIOULOULOU, BIGAONA. 8ème Compagnie (stationnée à PODOR avec une Section détaché à DAGANA).

Le bureau liquidateur, chargé de la liquidation du Bataillon N° 8 de Tirailleurs Sénégalais dissous, est rattaché au 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

1922 — Nombre de recrues incorporées : 600.
 Nombre de Tirailleurs envoyés à l'extérieur : 500.

1923 — Nombre de recrues incorporées : 1054.
 Nombre de Tirailleurs envoyés à l'extérieur : 400.

18 Août : Le Colonel VAUTRAVERS passe le Commandement du Régiment au Chef de Bataillon TOURENG.

14 Octobre : Le Colonel LORIN in prend le commandement du Régiment.

1924 — Nombre de recrues incorporées : 1060.
 Nombre de Tirailleurs envoyés à l'extérieur : 1000.

1925 — Nombre de recrues incorporées : 1055.
 Nombre de Tirailleurs envoyés à l'extérieur : 1102.

5 Janvier : Visite, à SAINT-LOUIS, du Maréchal PÉTAIN.

5 Mars : Visite, à SAINT-LOUIS, du Maréchal FRANCHET d'ESPÉREY.

1926 — Nombre de recrues incorporées : 1550.

Nombre de Tirailleurs envoyés à l'extérieur : 1100.

30 Avril : Le Colonel LORIN passe le commandement du Régiment au Colonel RENAULD.

1927— Nombre de recrues incorporées : 1540.
 Nombre de Tirailleurs envoyés à l'extérieur : 1177.

16 Juillet : le Colonel RENAULD passe le commandement du Régiment au Colonel AVERLANT.

1928 — 31 Mars : Réception du nouveau Drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais comportant l'inscription de toutes les batailles arrêtées au B.O.C., P. P., N°46, du 15 Novembre 1926, page 277.

25 Avril : Expédition en FRANCE de l'ancien Drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais.

 Nombre de recrues incorporées : 1469.
 Nombre de Tirailleurs envoyés à l'extérieur : 1090.

Au cours de l'année, aménagement de la salle d'honneur du cercle des Officiers, par le placement de :

- Panneaux donnant, en lettres dorées, les inscriptions figurant sur le Drapeau du 1er Régiment de Tirailleurs Sénégalais et les noms des Grands Coloniaux qui se sont distingués dans l'exploration, la conquête et la pacification de l'AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE.
- Tableaux relatant les citations à l'Ordre de l'Armée obtenus par les Bataillons de Tirailleurs Sénégalais pendant la Grande Guerre 1914 - 1918.
- Tableaux donnant le nom des batailles inscrites sur les Drapeaux ou Étendards :
 - a) : des Régiments d'Infanterie et d'Artillerie Coloniale existant en ce moment.
 - b) : des Régiments d'Infanterie et d'Artillerie Coloniale dissous.
- Portraits des Maréchaux ou Généraux qui se sont illustrés au cours de la Grande Guerre 1914-1918.
- Quelques-uns des Fanions des Bataillons de Tirailleurs Sénégalais qui ont participé à la Grande Guerre et de celui de l'Escadron des Spahis Sénégalais, dissous.
- Panoplies prêtées par l'Annexe d'Artillerie de Saint-Louis.
- Cadres renfermant les photographies de nos Grands Coloniaux Africains, du monument élevé à REIMS « Aux héros de l'Armée Noire », et des Aviateurs de SAINT-ROMAN, MOUNEYRES, COSTES et Le BRIS.

1929 — Nombre de recrues incorporées : 886.
 Nombre de Tirailleurs envoyés à l'extérieur : 577.

1er Mai : Le Colonel AVERLANT, rentrant en FRANCE, quitte le commandement du Régiment.